

Famille METZGER
Famille HERBAIN
SARL OURCADIA
SCI MH BELLEVUE
Avenue de Coulombs
Château de Bellevue
77840 CROUY SUR OURCQ

CROUY SUR OURCQ le 26 novembre 2017

A l'attention de madame le commissaire enquêteur

Suite à notre rencontre à la mairie de Crouy sur Ourcq, le 23.11.2017, voici, ci-dessous, le détail de notre échange.

Propriétaires du château de Bellevue, situé avenue de Coulombs, à la sortie du village, sur la D23, nous vous informons que l'ensemble des habitants du château s'opposent à l'actuel PLU pour les raisons suivantes :

La densification sur les zones 1Au est inacceptable, en effet, la majorité des Crouyciens sont des personnes désireuses de vivre dans un village où règne une certaine harmonie architecturale et sociale. La construction de "barres" ou de logements (RDC + 2 étages) ne respecte pas leur point de vue.

De même, augmenter la population bien au-delà des obligations de la région Ile de France risque d'engendrer un déséquilibre, en effet, l'arrivée d'un grand nombre de personnes, dans un contexte local où les emplois sont difficiles à trouver, contraindrait ces nouveaux habitants à se déplacer vers les grandes agglomérations pour trouver du travail, transformant notre village en "village dortoir"

Par ailleurs, devant l'un des problèmes récurrents des Crouyciens à savoir un réseau ferroviaire qui n'a jamais prouvé sa fiabilité au quotidien, l'arrivée de ces derniers n'arrangera, en rien, les difficultés de transport déjà existantes.

Personne n'a été informé de l'impact fiscal, en terme d'impôts locaux que ce projet engendrerait pour les habitants du village. Cet aspect, qui touche la plupart des Crouyciens, doit être clairement détaillé et diffusé avant toute prise de décision du conseil municipal.

Tout à fait d'accord avec M Fouchault dans le cadre de sa lettre ouverte à Mme Goossens, maire de Crouy et de son conseil municipal, nous souhaitons pour nous même et pour les habitants actuels, un développement mesuré, préservant l'unité architecturale de notre village ainsi que son harmonie sociale.

Pour cela, nous sommes favorables à la construction de maisons individuelles réparties sur les parcelles disponibles au sein de l'espace urbanisé de référence voire sur des parcelles amenées à être déclarées constructibles. Le but étant d'éviter toute concentration ponctuelle de population.

Pour notre part, nous demandons, depuis une dizaine d'années, la possibilité de rendre constructible une partie de la zone AL359, soit environ 10000 m², sise le long de l'avenue de Coulombs, entre le 19 et le chalet de Bellevue. Une suite favorable donnée à cette requête présenterait un double intérêt : Celui d'une part de mieux répartir sur la commune les logements à construire, tout en réduisant les frais supportés par la commune puisque les réseaux d'assainissement, d'eau, d'électricité et de téléphone sont déjà existants dans l'avenue de Coulombs et celui d'autre part, de permettre, par la vente de ces terrains, un réinvestissement total dans l'activité commerciale liée au château de Bellevue créant ainsi un à deux emplois supplémentaires.

Jusqu'alors, notre proposition n'a jamais été acceptée pour le motif que cette zone est classée "zone boisée". Pourtant depuis des décennies, bien des parcelles boisées ou agricoles ont été déclarées constructibles. Le PLU actuel prévoit, lui, de détruire la parc Giono. N'est-ce pas un paradoxe ?

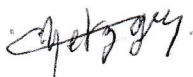
Monsieur Pascal METZGER



Madame Christel METZGER



Madame Renée METZGER



Mademoiselle Amélie METZGER

M Frédéric HERBAIN

